

Accessibilité des lits de réadaptation intensive en déficience physique et santé physique et des lits de réadaptation modérée (incluant le volet gériatrique)

Structure de coordination et de suivi

Contexte

- La pandémie de COVID-19 a un impact sur le niveau d'accessibilité des services de réadaptation à des degrés variables selon les régions.
- Il importe que l'accessibilité aux services de réadaptation soit préservée afin de permettre aux usagers qui nécessitent ces services de quitter les centres hospitaliers à l'intérieur des délais prescrits, notamment les centres hospitaliers désignés COVID-19, et de recevoir les services requis sans préjudice.
- Certains des usagers nécessitant des services de réadaptation sont positifs à la COVID-19, mais doivent néanmoins recevoir les services requis par leur condition pour optimiser leur récupération
- La pandémie a par ailleurs un impact sur le volume d'usagers pouvant nécessiter des services de réadaptation et les durées de séjour en réadaptation.

Dans ce contexte, en préparation à la deuxième vague de la pandémie, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé aux établissements concernés de développer un plan de contingence en réadaptation en déficience physique, santé physique et réadaptation modérée (incluant le volet gériatrique):

- Chaque établissement devait planifier le déploiement de milieux de réadaptation désignés COVID-19 destinés à accueillir les usagers positifs à la COVID-19 qui nécessiteraient des services de réadaptation, et ce, en fonction de quatre niveaux d'alerte.
- Le MSSS fixait à 25 % la proportion du parc de lits de réadaptation habituel qui devait être désignée pour accueillir la clientèle positive à la COVID-19 au quatrième niveau d'alerte du plan.

Lors de la première vague de la pandémie, une structure de coordination et de suivi avait été mise en place pour la région de Montréal. Pour la deuxième vague, il a été convenu de mettre en place une structure de coordination et de suivi pour toutes les régions, mais adaptée à la réalité de chacune d'elle.

Objectifs de la structure de coordination et de suivi

Favoriser un accès optimal et équitable aux services de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique et en santé physique et aux services de réadaptation modérée (incluant le volet gériatrique) à la clientèle de chaque région, positive ou non à la COVID-19, et assurer la sortie des usagers en niveau de soins alternatifs (NSA) en milieu hospitalier, notamment des centres hospitaliers (CH) désignés COVID-19, à l'intérieur des délais prescrits.

Il faudra toutefois tenir compte des enjeux d'accessibilité aux services qui prévalaient avant la pandémie, mais qui sont exacerbés par la situation actuelle.

Structure de coordination et de suivi

Les régions du Québec seront partagées en sept sous-groupes appelés « cellules », selon une approche similaire à celle utilisée pour le programme santé mentale, soit :

Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3	Cellule 4	Cellule 5	Cellule 6	Cellule 7
Montréal	Capitale-Nationale	Montréal Est	Laval	Mauricie-Centre du Québec	Abitibi-Témiscamingue	Bas-St-Laurent
	Chaudière-Appalaches	Montréal Centre	Laurentides	Estrie	Côte-Nord	Gaspésie
	Saguenay-Lac-St-Jean	Montréal Ouest	Lanaudière	Outaouais		Îles-de-la-Madeleine

Des ajustements à la composition des cellules pourront être apportés au besoin.

Sauf pour la région de Montréal pour laquelle la structure de suivi sera adaptée aux structures actuellement en place dans cette région, chaque centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) sera représenté par :

- Un directeur ou directeur adjoint pour le programme en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DP-DI-TSA) ;
- Un directeur ou directeur adjoint pour le programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) .

Les rencontres des cellules seront animées par la Direction des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique (DPDTSARP) du MSSS. Toutefois, si pertinent, l'animation de certaines cellules pourrait être confiée à un établissement.

Les rencontres auront lieu une fois par semaine ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation dans certaines régions.

L'objectif de cette approche de rencontres en « cellule » est de permettre des échanges entre les établissements tout en maintenant le nombre de participants à un niveau permettant une plus grande efficacité.

Objectifs des rencontres des cellules

1. Faire état de la situation concernant l'accessibilité des services de réadaptation intensive en déficience physique et santé physique et des services de réadaptation modérée dans le contexte de la pandémie à la COVID-19:
 - Données ;
 - Problématiques et enjeux.
2. Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de contingence COVID-19 développés par les établissements pour l'accès aux lits de réadaptation.
3. Permettre un partage entre les établissements des stratégies d'intervention et des mesures mises en place afin d'assurer les soins et services requis en réadaptation.

4. Permettre aux établissements d'adresser leurs questions et leurs préoccupations au MSSS.
5. Anticiper les besoins à venir, explorer et partager les solutions à mettre en place, incluant, au besoin, un soutien inter-régional.
6. Informer de façon régulière et continue les autorités ministérielles concernant les enjeux au niveau de l'accessibilité des services de réadaptation dans le contexte de la pandémie, particulièrement dans les situations où il y aurait un risque de rupture de services.
7. Rendre disponibles les informations requises pour une reddition de comptes aux autorités ministérielles.

Il est visé que cette structure puisse apporter des bénéfices tant aux établissements qu'au MSSS.

Projet d'ordre du jour standardisé

À venir

Reddition de comptes

- Un état de situation hebdomadaire sera transmis aux autorités ministérielles (contenu à définir).
- Une rencontre mensuelle sera tenue avec les tables nationales DP-DI-TSA et SAPA pour présenter un état de situation provincial, partager les bons coups et adresser les grands enjeux.